

Commission Environnement/pression foncière 1^{er} juillet 2014

Relevé des débats

- Accord des personnes présentes sur le fait de ne pas modifier la trame urbaine du SCoT approuvé en 2011
- Accord des personnes présentes sur les objectifs de diminution de consommation foncière devant être distincts selon la place des communes dans la trame urbaine
- Voir avec les services de la DDT s'il est possible d'obtenir les données sur les permis de construire afin d'affiner nos connaissances sur la part de l'habitat en extension/réhabilitation
- Voir avec les services de la Région si les données de consommation foncière peuvent être obtenues par année
- ➤ Le SCoT proposera une transcription sur les espaces de transition pour protéger les espaces typiques des villages alsaciens
- Accord des personnes présentes sur la nécessité de remise en bon état des corridors écologiques
- Les orientations et les objectifs du SCoT de 2011 semblent équilibrés, il n'y a donc aucune raison de modifier les équilibres posés. En cas de modification, cela peut impacter les zones commerciales existantes (comme celle de Houssen qui peut être impactée). *C.Rebert*
- Il serait intéressant de connaître les chiffres de consommation foncière entre 2011 et 2014. *C.Rebert*
- La diminution de la consommation foncière par deux d'ici à 2020 pose problème, surtout si le territoire est dynamique. Il faut pouvoir localiser les secteurs dynamiques et affiner les conditions de restrictions de la consommation foncière. Y.Hemedinger, Président
- La dynamique des territoires est importante, mais également leur attractivité au niveau paysager. *P.Dischinger, Président de la commission*
- Il faudra distinguer les limites de consommation foncière portant sur l'étalement urbain et ne pas tenir compte des dents creuses. *C.Rebert*
- La préservation des paysages urbains typiques des villages est importante, mais on manque d'outils pour garantir cette préservation. Que peut faire le SCoT ? M.Kuentzmann
- La mise en place des techniques douces de gestion des eaux est souvent confrontée aux refus des gestionnaires de réseaux. L'entretien de ces dispositifs (noues, bassins de rétention..) pose aussi souvent problème.
- Il est nécessaire lors de l'élaboration ou la révision des PLU de bien prendre en compte les contraintes et enjeux, et notamment les zones humides et les espèces protégées Il pourrait être utile de préconiser dans le SCoT que les PLU prévoient dès leur rédaction des études zones humides et faune-flore pour les zones à urbaniser.
- Le trafic routier généré par le village de marques semble en contradiction avec les orientations du PCET du Grand Pays de Colmar.
- Recréer les haies écologiques est une bonne idée, mais comment convaincre les propriétaires fonciers ? *M.Koch*

Commission Développement économique 1^{er} juillet 2014

Relevé des débats

- Le tableau de données sur les ZA doit être mis à jour et complété
- ➤ Il serait intéressant que le CAHR accompagne le syndicat mixte dans sa réflexion sur les localisations/qualité/intérêt des ZA présentes
- Le bureau va cibler commune par commune, si les zones d'activités présentes sur le territoire se justifient
- Accord des personnes présentes sur le toilettage de certains éléments du PADD qui ne relèvent pas du SCoT
- Chaque élu devrait se positionner sur la faisabilité des zones d'activités présentes dans sa commune. *G.Hug*
- Il faut prioriser les secteurs d'activités dans le SCoT selon leurs caractéristiques (industrie, artisanat...), et focaliser nos moyens sans se disperser car la concurrence est mondiale pour certaines zones d'activités (BNHG). *G.Hug*
- Le CAHR pourrait nous aider et se prononcer sur certaines zones dans lesquelles les communes ont engagé des moyens financiers et qui à ce jour n'ont pas réussi à attirer des entreprises (ex. Wolfgantzen, zone DKR à Horbourg-Wihr). *P.Bass*
- Comment justifier l'ouverture de 8ha de terrain à Sainte Croix en Plaine si le territoire possède encore 28 ans de réserve ? *C.Rebert*
- Il mangue des données sur les friches industrielles. *M.Fanack*
- Il faut garantir l'attractivité du territoire. G.Hug
- Il faut catégoriser les surfaces mobilisables selon les différents usages. C.Rebert
- Il faudrait pouvoir supprimer des zones d'activités qui ne se justifient pas. P.Bass
- Ce point peut être évoqué en bureau et voir par canton si toutes les zones se justifient. C.Rebert
- Protéger les meilleures terres agricoles n'est pas un objectif car il est possible de compenser leur mauvaise qualité. *G.Hug*

Commission Aménagement Commercial 1^{er} juillet 2014

Relevé des débats

- > Accord des personnes présentes sur le positionnement du SCoT actuel, sur la nécessité de gérer les friches, et sur le fait d'encadrer les galeries marchandes.
- Si la tendance continue (taux de vacances en augmentation, disparition de commerces de proximité), il n'est pas nécessaire d'accueillir de nouvelle superficie commerciale. Le développement des AMAP nécessite de la surface agricole. Le personnel employé a baissé à Cora Houssen depuis son ouverture (450 aujourd'hui contre 600 à l'ouverture) C.Klinger
- La tendance est de revenir au commerce de proximité. S.Nicole
- Le pouvoir d'achat stagne et tout rajout de superficie peut engendrer des friches. Y.Hemedinger, Président
- La CCI dit que l'appareil commercial de Colmar correspond à celui d'une ville de 120.000 habitants, et donc cet appareil commercial est très fragile. *P.Bass*
- Le projet de village de marques n'est pas ouvert aux commerces locaux. A. Beyer
- Roppenheim attendait 4 millions de personnes (en 2013 ?) et n'a attiré que 1.5 millions de personnes. *S.Bergeron, AID*
- La notion de plus-value à l'offre existante est une notion importante à mettre dans le PADD. Y. Hemedinger, Président